



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
**COMMUNE DE THOREY EN PLAINE**

42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.16.29  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025 à 18h30**

Présents : S. BONIN / G. BRACHOTTE / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / M-J JACQUIER / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT.

Absents excusés : S. GODRIE / J. MORÉ / L. NAISSANT / Y. RHODDE

Procurations : S. GODRIE donne pouvoir à F. COTTIN / J. MORÉ donne pouvoir à G. ROBERT / L. NAISSANT donne pouvoir à G. BRACHOTTE / Y. RHODDE donne pouvoir à S. BONIN

Secrétaire : M-J JACQUIER

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 18h30, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.  
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique (CFU) 2024 ;
- Approuve, à l'unanimité les affectations des résultats 2024 ;
- Approuve, à l'unanimité le taux d'imposition des taxes directes locales qui reste inchangés par rapport à 2024 ;
- Approuve, à l'unanimité, de changer le montant dû en cas de non-respect du tri des poubelles lors des locations de la salle polyvalente et de le passer de 60 € à 200 € ;
- Approuve, à l'unanimité, de renouveler la convention avec le Conseil Départemental qui a pour objet de définir préalablement à toute intervention les modalités relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale ou communautaire ;
- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes de Diagnostic de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) ;
- Approuve, à l'unanimité, l'adhésion au groupement d'achat énergies pour la vérification des usages de l'éclairage public du SICECO ;
- Approuve, à l'unanimité, l'arrivée d'un stagiaire en communication pour la création du bulletin d'information municipal 2025 et d'une vidéo territoriale ;
- Approuve, à l'unanimité, l'achat de nouvelles manuelles pour l'école élémentaire pour un montant de 312,85 €.
- Approuve à l'unanimité l'achat de nouvelles décorations de Noël et d'embellissement du village pour un montant maximum de 15 000 euro HT.

Monsieur le Maire :

- Fait part du rapport de l'étude acoustique de la salle polyvalente réalisée le 3 décembre 2024 ;
- Fait part du bilan 2024 de la gendarmerie et de la réunion avec les voisins vigilants ;
- Fait part que la 1<sup>ère</sup> phase de l'installation des vidéosurveillances est terminée et précise que celles-ci sont opérationnelles ;
- Fait part que le lave-vaisselle de la salle polyvalente a besoin d'être remplacé, un devis est en cours avec l'intercommunalité ;
- Fait part de la dernière réunion avec le SINOTIV'EAU sur l'interdiction de l'urbanisation et de sa délégation donnée par les maires concernés par cette interdiction de les représenter avec Monsieur le maire d'Aiserey à la prochaine réunion en préfecture.

Monsieur Jean-Jacques VIGOT :

- Fait part que les travaux à l'école se terminent et qu'il est prévu d'emménager les classes le mardi 18 février. Les travaux de la cour commenceront aux vacances de février ;
- Fait part que suite à plusieurs problèmes de stationnement, des balises ont été mis en place sur les trottoirs au niveau du feu de la RD968 ;

Monsieur Sébastien BONIN :

- Fait part que certains propriétaires de food-truck de la place de l'Orme Sully mettaient leurs déchets dans les poubelles du village. Ils ont tous été avertis de ne plus les jeter.

Madame Francine COTTIN :

- Fait part que les enfants du CMJ qui ont participé à la vente de gâteaux et de bonbons lors de la fête de musique en juin 2022, ont fait une sortie bowling avec l'argent récolté ;
- Fait part qu'une après-midi jeux intergénérationnelle aura lieu le mercredi 5 mars 2025 à la polyvalente de 14h00 à 16h30.

Fin de la séance à 20h30.

À THOREY EN PLAINE, le 11/02/2025

